



pension alimentaire enfant majeur

Par **fati92**, le **27/05/2010** à **14:35**

Bonjour,

Mon mari doit payer une pension alimentaire de 350 e pour son fils de 19 ans.

Il termine ses études fin juin 2010 et sa mère a décidé de lui louer un appartement (sans notre accord).

Le jugement dit que cette pension doit être versée jusqu'à ce qu'il perçoive une rémunération au moins égale au smic et de façon régulière...

Cela veut-il dire qu'en plus de ne plus être obligé d'aller à l'école, il va pouvoir se la couler douce dans son appart (merci maman) sans mettre être obligé de travailler ???

Quel peut être notre recours ?

Merci de votre aide.